

Concernant le saturnisme

Le seuil de plombémie définissant le saturnisme infantile a été baissé à 50 µg/L.

Le CERFA n° 12378*03 doit être rempli par le prescripteur pour chaque demande de plombémie (y compris le primo-dépistage).

La PMI, le médecin traitant ou la Consultation Enfant-Environnement peuvent assurer le primo-dépistage, notamment dans le cadre d'un bilan sanguin, des enfants et femmes enceintes vivant dans un immeuble ou un logement dégradé ou venant de faire l'objet de travaux.

Le suivi de l'enfant imprégné ou intoxiqué pourra être assuré soit par le prescripteur, soit par la consultation, en lien avec le prescripteur.

Concernant l'asthme et les allergies

La conseillère habitat santé sera chargée de sensibiliser les familles aux mesures de prévention.

Elle sera chargée d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile des enfants souffrants de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur.

La conseillère se déplacera uniquement sur prescription médicale d'un spécialiste ou du médecin pédiatre référent, et lorsque le diagnostic établi, avec persistance des symptômes, nécessitera la recherche plus poussée de l'origine des allergies ou de l'asthme.



LA CONSULTATION "ENFANT-ENVIRONNEMENT"

des Alpes-de-Haute-Provence

Le Vendredi

Centre Hospitalier de Manosque

Pôle Mère Enfant

Chemin Auguste Girard

BP 60108

04101 MANOSQUE Cedex

Horaires d'ouverture au public de 8h30 à 12h et de 12h30 à 15h30

Le Jeudi

UNIQUEMENT SUR RDV

CAMSP

Quartier Saint-Christophe

BP 213

04003 DIGNE LES BAINS Cedex

Information à transmettre:

- Nom, prénom, âge de l'enfant
- Service d'origine (médecine ou soignant au courant)
- N° de téléphone, Adresse connue
- Problématiques (conditions de vie...)
- Remettre aux parents une feuille avec nos coordonnées (Nom de l'IDE et téléphone)

Tél : 06.83.77.82.31

Courriel : dibiase.c@ch-manosque.fr

LA CONSULTATION "ENFANT-ENVIRONNEMENT"

des Alpes-de-Haute-Provence

L'objectif est la prise en charge médicale, en lien avec la PMI ou le médecin traitant, des enfants vivant dans des logements précaires ou exposés à des risques environnementaux liés à leur lieu de vie : saturnisme, asthme et allergies notamment.

Les missions

- Effectuer une évaluation des risques environnementaux liés au lieu de vie.
- Effectuer un diagnostic social via les travailleurs sociaux.
- Assurer le dépistage ciblé, notamment du saturnisme, qui s'appuiera sur la suspicion d'un risque.
- Pratiquer les examens complémentaires nécessaires pour repérer d'autres pathologies.
- Identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile des enfants souffrant de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur.
- Sensibiliser les familles aux mesures de prévention.
- Organiser la prise en charge médicale de l'enfant.
- Accompagner la famille dans la mise en œuvre des recommandations.
- Assurer un suivi des enfants présentant une pathologie environnementale avérée jusqu'à son contrôle ou celui de l'exposition mise en évidence.

L'orientation des patients vers les différents acteurs du logement, sociaux et institutionnels pourra permettre une éviction des risques. En parallèle à la prise en charge médicale et dans la mesure où des dysfonctionnements liés au logement, et non au mode d'occupation, sont détectés, une enquête environnementale sera diligentée soit par le Maire, soit par le préfet afin que les procédures réglementaires permettant de supprimer les risques observés soient engagées.